

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTE :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°10/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
 M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budgets finances – Signature d'une convention avec le PETR du Haut Rouergue pour l'utilisation d'un photocopieur

Par délibération du 7 juillet 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Haut Rouergue a autorisé son Président, Jean-François ALBESPY, à signer une Convention de mise à disposition du photocopieur à la faveur de l'antenne aveyronnaise du Syndicat Mixte Lot Dourdou sise 6 rue du trou à BOZOULS.

Le projet de convention prévoit notamment que :

- Le coût de la photocopie noir et blanc A4 est de 0,0187 €
- Le coût de la photocopie couleur A4 est de 0,0971 €

Ainsi, il convient :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte Lot Dourdou à signer cette convention avec le PETR du Haut Rouergue.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec le PETR du Haut Rouergue.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe : 7h

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOUEDOU
pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoullis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

Le Président,

Jacques BLANC

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2018
BUREAU DU COURRIER

Paraphe : JM